Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le 15/10/2026
ID : 007-200039808-20260929-2026_09_008-DE

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche
Délibérations du Conseil Communautaire
Séance du 29 septembre 2026
Convocation du 22 septembre 2026

N° 2026_09_008

Objet : Ressources Humaines – Modification de poste

Le 29 septembre 2026 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à Ruoms, sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.
Présents : Luc PICHON, Antoine ALBERTI, Jean-Claude BACCONNIER, Olivier BERTRAND, Didier BOULLE, Jean-Christian BRUEYRE, Vincent CERVINO, Franck CHABAUD, Bernard CHARNAY, Jocelyne CHARRON, Samy CHEMELLALI, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Jean-François DEGORE, Arlette DEANAZ, Valérie DEVUN, Denise GARCIA, Robert GUERRAIRI, Laurence HOTTE, Nadège ISSARTEL, Laura JACQUET, Gisèle LUZZI, Jean-Yves MARAINE, Gérard MARRON, Jean-Yvon MAUDUIT, Yves RIEU, Yves TESTUT, Frédéric TOULOUZE, Xavier TOURRE, Laurent UGHETTO, René UGHETTO, Yvon VENTALON, Colette VIGNE, Nathalie VOLLE
Pouvoir : Chantal CAPELLE à Frédéric TOULOUZE, Hervé OZIL à Laurence HOTTE
Absents : Delphine CHLIEH, Yvette DARNOUX, Béatrice MOREAU,
Secrétaire de séance : Vincent CERVINO

Nombre de membres en exercice : 40 - nombre de membres présents : 35
Nombre de pouvoirs : 2 - nombre de suffrages exprimés : 37
Vote contre : pour : 37 abstention :

Nadège ISSARTEL, vice-présidente aux ressources humaines expose aux conseillers qu'il est proposé de modifier un poste au tableau des effectifs, en rapport aux nécessités de fonctionnement de l'Agence Postale intercommunale située sur la commune d'Orgnac.

Il est proposé de porter de 14 à 15 heures hebdomadaires le temps de travail d'un emploi permanent d'adjoint administratif affecté aux fonctions d'agent postal à compter du 1er octobre 2026.

Vu le code général des collectivités locales,
Vu les articles L.332-8 et suivants du code général de la fonction publique,
Vu le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels,
Vu le tableau des effectifs,

Le conseil communautaire, entendu l'exposé et après avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de modifier le tableau des effectifs en portant de 14 heures à 15 heures hebdomadaires le temps de travail d'un emploi d'adjoint administratif territorial à temps non complet affecté aux fonctions d'agent postal, à compter du 1er octobre 2026.

Dit que cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par les dispositions du code général de la fonction publique,

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le 15/10/2026
ID : 007-200039808-20260929-2026_09_008-DE

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget,

Autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution dela présente délibération.

Le Président
Luc PICHON

Le Secrétaire de séance

